

# AMELIORER LA CONFORMITE DES PRODUITS EN LIGNE ISSUS DE PAYS HORS UE

## LE PROJET

JAHARP2021-10 est une action conjointe financée par l'UE de cinq autorités de surveillance du marché (ASM) de Belgique, France, Portugal et Bulgarie (2) et coordonnée par [PROSAFE](#). Elle a débuté en juin 2022 et a désormais atteint ses objectifs. L'action a aidé à la fois les ASM et les opérateurs économiques à mettre en œuvre efficacement l'article 4 du règlement (UE) 2019/1020. Le projet s'est concentré sur un aspect nouveau : les obligations des prestataires de services d'exécution de commande (PSEC), qui sont impliqués dans la distribution de produits vendus en ligne par des fournisseurs situés en dehors de l'UE.

## SUR L'ARTICLE 4

L'article 4 du règlement (UE) 2019/1020 concerne la conformité des produits au titre de 18 réglementations spécifiquement listées (jouets, produits de construction, machines, équipements basse tension, équipements de protection individuelle, etc.). Pour qu'un produit soit mis sur le marché, il doit exister un opérateur économique (EO) responsable dans l'UE. En outre, il définit quatre types d'OE : fabricant, importateur, mandataire et PSEC (qui stockent, emballent et expédient les produits aux consommateurs de l'UE). L'article 4 définit les obligations de ces EO en vertu de la législation UE sur les produits, en ce qui concerne le suivi de la conformité des produits, la coopération avec les autorités et le marquage des produits ou de leur emballage.

## RESULTATS ESSENTIELS

En 2023, l'équipe projet a interrogé une douzaine d'inspecteurs de surveillance du marché, des représentants de grandes entreprises de commerce électronique de l'UE et des fédérations professionnelles européennes pour comprendre, d'une part, l'engouement et, d'autre part, les défis liés à la mise en œuvre de l'article 4, et compiler les recommandations sur la façon d'améliorer la conformité. Les résultats ont révélé que la connaissance et la compréhension de l'article 4 sont très variables parmi les EO, voire parfois absentes, bien que les principaux acteurs et fédérations professionnelles concernées en soient conscients. Les observations soulevées par les OE se sont révélées porter sur des enjeux importants pour la bonne compréhension des exigences: confusion sur qui est responsable de quoi et comment les règles peuvent être mises en œuvre équitablement. Des pratiques visant à détourner les responsabilités ont été identifiées par ailleurs et des contre-mesures sont incluses dans les guides.



## SUIVEZ-NOUS!

Le portail web de PROSAFE et ses comptes de médias sociaux sont régulièrement mis à jour avec les actualités relatives à nos activités et aux projets financés par l'UE que nous coordonnons.



@PROSAFE



@PROSAFE\_ORG



[www.prosafe.org](http://www.prosafe.org)

### Contact us:

Ioana Sandu, Executive Director, PROSAFE Office, Avenue des Arts/Kunstlaan 41, B-1040 Brussels, Belgium, Tel: +32 2 757 9336, [info@prosafe.org](mailto:info@prosafe.org), [www.prosafe.org](http://www.prosafe.org)

## GUIDE DE BONNES PRATIQUES

The accumulated knowledge on how to raise compliance was compressed into two **Good Practice Guides** - one for MSA inspectors, and one for FSP and e-commerce companies (e-shops or electronic marketplaces). The project team also used the insights gained to help officials from DG GROW who are leading the Commission's regulatory review of Article 4 of (EU) 2019/1020.

## RECOMMANDATIONS

Les ASM ont formulé un ensemble structuré de recommandations sur la manière de relever les défis mis en lumière et ont préparé un cadre global de propositions sur la manière de gérer les tentatives d'évitement ou d'évasion des responsabilités, les bonnes pratiques pour effectuer des inspections (avec des exemples) et une communication efficace avec les EO.

Parmi les autres recommandations élaborées pour les ASM figurent : la planification de campagnes de contrôle, la collaboration avec les autorités douanières, la simplification de l'identification de la personne responsable (fournisseur) via les emballages et les sites Web, l'attribution de responsabilités appropriées (en réaction aux lacunes du cadre actuellement applicable en matière de conformité et de sécurité des produits), l'élargissement des produits couverts et la clarification du processus de désignation et d'identification des représentants autorisés.

Les bonnes pratiques destinées aux PSEC et aux entreprises de e-commerce se concentrent sur la nécessité de savoir qui est responsable, les obligations des OE basés en dehors de l'UE et la garantie que ces obligations sont respectées. Elles couvrent également la nomination des mandataires, le marquage des produits et l'information sur les sites Internet.

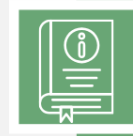
## DIFFUSION DES RESULTATS

Le guide pour les ASM est promu par les autorités participantes, plusieurs ADCO concernés et le réseau européen de la conformité des produits (EU PCN) composé de représentants des autorités de chaque État membre de l'UE. Ecommerce Europe, une des principales fédérations de professionnels, fait également la promotion du guide destiné aux OE auprès de ses 170 membres dans 32 pays européens, par le biais de ses canaux de communication réguliers et le présentera lors d'une réunion de son comité de réglementation prévue en octobre 2024.

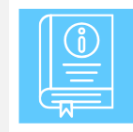
## CONFERENCE DE CLOTURE

Les participants et les parties prenantes se sont réunis le 29 mai 2024 pour discuter des conclusions et de la manière dont les résultats sont mis en œuvre. Des représentants de 5 ASM, de la DG GROW et de l'agence l'EISMEA de la Commission européenne, des présidents d'AdCo et des associations de professionnels ont examiné les résultats du projet et les deux guides de bonnes pratiques élaborés pour aider respectivement les ASM et les OE à se conformer à leurs obligations. Le consensus des experts participant était que la mise en œuvre de l'article 4 était certes difficile, mais que les bonnes pratiques rassemblées dans les guides sont très utiles pour sensibiliser et comprendre ce qui est nécessaire pour améliorer les taux de conformité des produits.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS



GUIDE POUR LES  
ASM



GUIDE POUR  
LES OE



RECUEIL DE  
RECOMMANDATIONS



QUESTIONNAIRES  
POUR LES ASM ET  
LES OE

### Avertissement

*Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux du ou des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du Conseil européen de l'innovation et de l'Agence exécutive pour les PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité qui accorde le financement ne peuvent en être tenues responsables.*